



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## LE PRÉFET DE LA NIÈVRE

PREFECTURE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DU PILOTAGE  
INTERMINISTÉRIEL

Pôle Animation Interministérielle  
Affaire suivie par Laurence GAUTHIER  
Tél : 03 86 60 72 23  
Mél : [gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr](mailto:gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr)  
DDFIP-Pouvoir Adjudicateur-JM2

### ARRÊTÉ

#### Portant délégation de signature des actes relevant du pouvoir adjudicateur

-----

**Le Préfet de la Nièvre,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le code des marchés publics ;

VU le décret n°92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret n°2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 11 juillet 2014 portant nomination de **M. Jean-Jacques LE ROUX**, Administrateur général des finances publiques, en qualité de Directeur départemental des finances publiques de la Nièvre ;

VU le décret du 3 novembre 2016, portant nomination de **M. Joël MATHURIN**, Préfet de la Nièvre ;

VU la décision ministérielle du 15 juillet 2014 fixant la date d'installation de **M. Jean-Jacques LE ROUX**, Administrateur Général des finances publiques au poste de Directeur départemental des finances publiques de la Nièvre ;

VU l'arrêté du 02 août 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à **Mme Nathalie LAMUGNIERE**, Administrateur des finances publiques, Directrice du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de la Nièvre ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Nièvre ;

## ARRÊTE

### Article 1 :

Délégation de signature est donnée à **M. Jean-Jacques LE ROUX**, Directeur départemental des finances publiques de la Nièvre, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

### Article 2 :

Délégation de signature est donnée à **Mme Nathalie LAMUGNIERE**, Directrice du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de la Nièvre, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes d'ordonnancement secondaire dans les limites de l'arrêté susvisé et relevant du pouvoir adjudicateur.

### Article 3 :

Cet arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions qui lui sont contraires.

### Article 4 :

Le Secrétaire général de la préfecture, le Directeur départemental des finances publiques de la Nièvre et la Directrice du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de la Nièvre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le  
Le Préfet,

10 AOUT 2018



Joël MATHURIN